



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

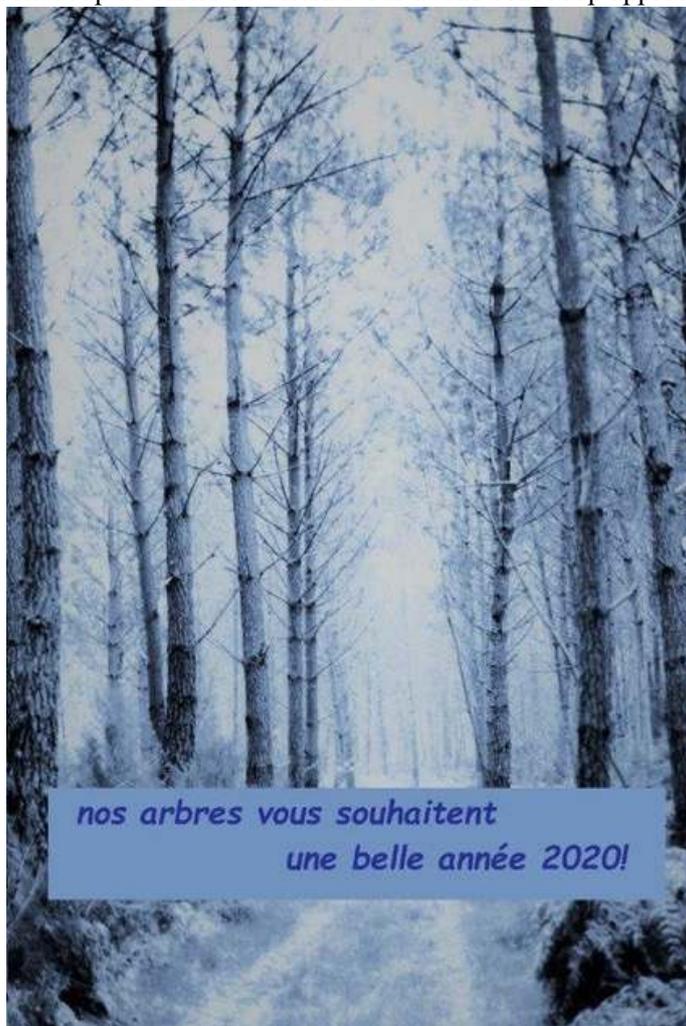


De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – janvier 2020

La SEPANSO a reçu beaucoup de cartes de vœux. Nous avons beaucoup apprécié celle-ci



01 01 : L'ordonnance relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire a étendu l'interdiction de rendre impropre à la consommation des denrées alimentaires consommables à la restauration collective et aux industries agroalimentaires. Elle est entrée en vigueur aujourd'hui.

03 01 : Cère – rapport et conclusion de la Commissaire enquêteur (169 pages) – avis favorable
http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_conclusion_avis_sarl_pouy_negue_secteur_2.pdf

06 01 : Mimizan – La SEPANSO demande au préfet un contrôle de légalité renforcé de 6 décisions prise par la commune lors de la réunion du conseil municipal le 19 décembre.

06 01 : Sanguinet – La SEPANSO est invitée à examiner le projet d'OAP au lieu-dit « L'usine »

06 01 : Saint-Martin de Hinx – La SEPANSO est alertée à propos de l'OAP n°4 qui est zonée en 1AU elle qu'elle n'est pas en continuité d'une zone urbanisée. Toujours le vieux modèle qui consiste à réaliser une plus-value en vendant des terres agricoles.

07 01 : Consultation publique du Ministère de la Transition écologique et solidaire au sujet du Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 juin 2013 portant classification des avions légers selon leur indice de performance sonore (CALIPSO) et son annexe - Commentaire de la SEPANSO : « *Moins de bruit avec davantage d'avions ? Désolé, mais la note explicative n'expose pas les bénéfices que peuvent escompter les riverains. Le projet non plus !* »

08 01 : Morcenx - Arrêté préfectoral DCPAT n°2020-1 portant renouvellement de la commission de suivi de sites Inertam et Chopex, appartenant au groupe Europlasma – Jean Dupouy et Georges Cingal continuent à représenter la SEPANSO.

08 01 : Messanges – Courrier au préfet : « *des milliers de poissons morts sur le littoral* »



« ... Une question fondamentale est posée : pourquoi tous ces poissons se sont-ils échoués sur notre littoral ? En ce qui nous concerne, nous nous demandons si ces poissons ne sont pas les victimes collatérales de la surpêche : poissons qui ne sont pas à la maille ou poissons qui ne sont pas vendables faute de demande des consommateurs.... La SEPANSO a donc l'honneur de vous prier de bien vouloir faire rechercher l'origine de cette hécatombe. ». Cette situation a beaucoup intéressé les médias : AFP, Sud-Ouest, FR3, France Bleu Gascogne...



08 01 : Amiens – des étudiants, impressionnés par le reportage de TF1 diffusé au 20 heures, souhaitent échanger avec les militants qui travaillent sur les pollutions invisibles de l'océans. Leur spécialité : la Concentration Micellaire Critique dans différentes eaux

09 01 : Pesticides – En 2018 les achats de biocides pour applications agricoles ont progressé de 24% (85 000 tonnes pulvérisées, dont 5 500 tonnes de produits reconnus comme cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques). Si nous gardons en mémoire la promesse faite lors du Grenelle de

l'Environnement (diviser par deux la consommation de phytosanitaires), nous tenons à souligner le gaspillage d'argent public (700 millions d'euros dépensés pour ne pas atteindre l'objectif fixé).

La SEPANSO a apprécié la déclaration d'Elisabeth Borne : «... *Il faut se rendre à l'évidence : la politique mise en œuvre depuis plus de dix ans ne produit pas les résultats espérés, dans le secteur agricole. Ceci doit nous conduire à réinterroger, en profondeur, cette politique.* ». Si la ministre partage la revendication des organisations (FNE, Générations futures, Greenpeace... et naturellement la SEPANSO, il y a de l'espoir pour la santé et l'environnement, à moins que cela ne signifie que les jours de cette ministre ne soient comptés tant les lobbies sont redoutables (nous en voulons pour preuve, l'initiative « agribashing » visant à dissuader toute personne qui voudrait exprimer des critiques à l'égard de l'agriculture industrielle.

10 01 : La SEPANSO reçoit la réponse des Affaires maritimes : « ... *L'hypothèse privilégiée à ce stade, et jusqu'à plus ample informé par IFREMER, serait une chasse de ce banc qui aurait provoqué leur échouement...* »

10 01 : Labatut – La SEPANSO reçoit le résultat des analyses des eaux prélevées sur le ruissau « Le Passage » - situation normale.

10 01 : Castets – Commission de suivi de sites d'Action Pin, DRT et Firmenich – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 12 pages + présentation DRT : 48 pages

10 01 : Qualité des eaux de l'océan – Sud-Ouest titre un article en pleine page : « La mousse est bien chargée de tensio-actifs » : La SEPANSO a obtenu les résultats de ses prélèvements effectués en novembre, après la tempête Amélie et dénonce la présence massive de détergents » ...

D'autres médias informent aussi à propos des mousses :

<https://www.up-inspirer.fr/51357-sur-la-cote-aquitaine-les-detergents-chimiques-polluent-locean>

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/meteo/gels-douches-lessive-residus-medicamenteux-on-sait-ce-que-contenait-la-mysterieuse-mousse-qui-recouvrait-une-plage-de-biarriz_140500

11 01 : Mimizan – échanges avec Me Ducourau, l'avocat qui défend la SEPANSO et des habitants de la commune en contestant le Plan Local d'Urbanisme.

11 01 : Saint-Geours de Maremne – La SEPANSO déplore la dégradation de la ripisylve du ruisseau qui longe la propriété de la Société Labeyrie. L'installation d'ombrières n'est pas une excuse recevable. La SEPANSO signale ce problème à la préfète.

12 01 : Sore – Un habitant de la commune revient sur la dégradation de la barade de Dumaine. Il s'étonne que la DDTM n'ait pas classé celle-ci comme cours d'eau alors qu'elle apparaît aux archives départementales (Sore, section B, 3^{ème} feuillet datant du XIX^{ème} siècle) et sur le site géoportail .gouv.fr parcelles cadastrales IGN 2017. Cette barade alimente le ruisseau du Plata et la petite Leyre.

12 01 : Biscarrosse – Des habitants s'inquiètent au sujet d'abattages d'arbres au quartier Lapuyade.

13 01 : Consultation publique « Plan Régional Forêt Bois » - Observations SEPANSO = 3 pages

13 01 : La SEPANSO explique aux Affaires maritimes pourquoi elle ne croit guère à l'hypothèse d'une prédation naturelle sur un banc de sardines : diverses espèces échouées, des poissons morts également dans l'océan, ouïes couleur rouge passée, et sardines compressées. Nous pensons donc que l'explication se trouve au niveau de la valeur marchande qui aurait été considérée comme insuffisante.

13 01 : Dax – audience au tribunal correctionnel – en raison de la grève des avocats, l'affaire du message de Xavier Gaudio a été reportée au 3 février (et elle le sera certainement encore)

13 01 : Misson – La SEPANSO demande au Vice-Procureur de la République quelles suites seront données aux procès verbaux des agents de l'Agence Française de la Biodiversité qui établissent que Fertinagro pollue l'Arrigan.

14 01 : Qualité des eaux de l'océan – Sud-Ouest : « *La ville de Biarritz répond à l'interpellation de la SEPANSO sur la présence de détergents : Ce n'est pas qu'un phénomène biarrot...* ». La SEPANSO ne peut qu'ajouter : « *Hélas, on a vu le problème sur la côte landaise !* »

14 01 : Narrosse – Vœux de la Communauté de Commune du Grand Dax – Georges Cingal a représenté la SEPANSO, mais d'autres militants étaient également présents.

14 01 : La Société des Amis de Navarrosse donne un avis défavorable au projet de Programme régional de la forêt et du bois tel qu'il est présenté actuellement. L'association se base sur son expérience dans le secteur des grands lacs.

15 01 : Rion des Landes – 19BX04739 - La Cour administrative d'appel de Bordeaux informe la SEPANSO que la Société Parc Eolien du Perchigat a formé un recours contre le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités. Elle demande l'annulation du jugement n° 1601953 du 2 juillet 2019 du tribunal administratif en tant qu'il a rejeté sa demande tendant d'une part à l'annulation de l'arrêt du 9 août 2016 par lequel le préfet des Landes a rejeté sa demande d'autorisation unique en vue de l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire de la commune de Rion des Landes suite à l'avis du 6 juin 2016 par lequel le ministre de la défense s'est prononcé défavorable sur cette demande d'autorisation unique et d'autre part, à ce qu'il soit enjoint au préfet des Landes de lui délivrer l'autorisation sollicitée... etc

15 01 : Sainte-Marie de Gosse – CLE du SAGE Adour aval – La réunion plénière a validé à une large majorité le projet élaboré - PV officiel (4 pages) + pièces jointes (36 pages)

- Résumé non technique global du SAGE Adour aval : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_aval/202001_SAGEAdouraval_RESUME.doc

- PAGD : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_aval/202001_SAGEAdouraval_PAGD.doc

- Annexes du PAGD : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_aval/202001_SAGEAdouraval_ANNEXES_PAGD.doc

- Atlas cartographique du PAGD : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_aval/202001_SAGEAdouraval_ATLASCARTO_PAGD.doc

- Règlement : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_aval/202001_SAGEAdouraval_REGLEMENT.doc

- Annexes du règlement : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_aval/202001_SAGEAdouraval_ANNEXES_REGLEMENT.pdf

- Rapport environnemental : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_aval/202001_rapport_environnemental.docx

- Annexes du rapport environnemental : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Adour_aval/202001_rapport_environnemental_annexes.docx

16 01 : Dax – Projet de poste électrique 63/20kV de Dax-Sud et son raccordement par une liaison électrique souterraine 90 kV (exploitée en 63 kV) au poste source de Dax (Saint-Paul les Dax en fait) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO à cette réunion de concertation faisant suite à la consultation publique.

16 01 : Monguilhem – Comlité de pilotage du site Natura 2000 FR7200806 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » - Patrick Ponge a représenté la SEPANSO – PV officiel : 2 pages + présentation Bilan de l'animation : 25 pages

16 01 : Qualité de l'eau – Dossier 1700378-3 SIBVA - la SEPANSO reçoit le jugement du Tribunal administratif de Pau – L'arrêté du préfet des Landes du 22 février 2017 est annulé en tant qu'il ne comporte pas l'annexe prévue par les dispositions de l'article R. 1321-32 du code de la santé publique. Quant à la qualité sanitaire de l'eau, question de fond, il aurait fallu que la SEPANSO prouve que la consommation d'eau contenant des molécules chimiques était mauvaise pour la santé. Sans commentaire !

17 01 : Labatut – CEMEX échange avec la SEPANSO et les maires des communes sur lesquelles il a des installations.

17 01 : Le Marsan agglomération – La SEPANSO adresse aux élus un recours gracieux à l'encontre du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Mont de Marsan agglomération et demande de retrait de la délibération prise le 12 décembre 2019.

17 01 : Le Houga – Projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO.

17 01 : Le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) est en cours d'élaboration sur le secteur Bourret-Boudigau, pour les communes d'Angresse, Capbreton et Soorts-Hossegor (40). La SEPANSO reçoit les pièces du dossier le 10 janvier et est invitée à participer à la réunion de présentation de ce PPRL – José Manarillo a représenté la SEPANSO. Présentation Powerpoint : 34 pages - PV officiel : 4 pages.

18 01 : Boucau : réunion de militants de SEPANSO 64 et de SEPANSO 40
Cette réunion a permis à des militants qui n'échangeaient que par courriels de se connaître et de définir des positions ou des stratégies sur des problèmes cruciaux locaux ou généraux.

19 01 : Pontenx les Forges – La SEPANSO attire l'attention du préfet sur un site où s'entassent de vieux pneumatiques, des véhicules hors d'usage, de vieux camions, de vieux bus, des bateaux hors service, de vieux camions, des engins de chantier, des mobile homes ...

20 01 : Bayonne-Tarnos – Elisabeth Borne répond qu'elle transmet le courrier (pêche au saumon dans le port) que lui a adressé la SEPANSO à Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Sans commentaire !

20 01 : Mimizan – ZAC du Parc d'Hiver - Enquête publique préalable à un défrichement de 16ha 97a 10ca pour un projet de zone d'aménagement concerté destiné principalement à l'habitat et aux équipements publics – Observations SEPANSO 14 pages + Annexes – L'enquête publique a donné lieu à une mobilisation formidable grâce à Cyber@cteurs : des milliers de soutiens à la SEPANSO.

20 01 : Saint-Laurent de Gosse – La SEPANSO intercède en faveur d'un habitant dont la propriété est impactée par des actions néfastes de son voisin : remblais problématiques et arrivées d'eau pluviales.

21 01 : Pau – audience au Tribunal administratif — La Cour n'a pas examiné le dossier 180855 (photovoltaïque à Arengosse) et le dossiers 1800849-1800850-1800851-1800852 (photovoltaïque à Morcenx) – Affaires reportées.

21 01 : Belin-Beliet – Comité de pilotage du site Natura 2000 des vallées de la Grande et de la Petite Leyre

21 01 : Mont de Marsan – Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – André Rossard a représenté la SEPANSO – PV officiel : 3 pages

21 01 : Consultation CDCFS - proposition d'extension de la chasse sanglier jusqu'au 31 mars – La SEPANSO trouve bizarre que ce projet ne fasse l'objet d'une consultation nationale du gouvernement. La SEPANSO qui rappelle que le mois de mars est particulièrement important pour la reproduction de diverses espèces et qu'elle a proposé une méthode utilisée dans d'autres pays européens pour limiter la prolifération des sangliers, émet donc un avis défavorable.

22 02 : Pays tarusate – La SEPANSO adresse un recours gracieux contre la délibération du 21 novembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Tarusate approuve le PLU intercommunal

22 01 : Projet de Territoire pour la gestion de l'eau Adour en Amont d'Aire Sur Adour (PT3A) – Le président de l'Institution Adour et le président de la CLE Adour Amont répondent enfin au courrier (3 pages) adressé par FNE 65, au nom des associations de protection de la nature, le 18 novembre 2019.

Au fil des 5 pages de ce courrier, on peut découvrir 27 réponses ; on constate que nombre de données utiles font défaut pour le projet de territoire.

22 01 : Consultation – Extension de la possibilité de la chasse du sanglier en mars – La SEPANSO a exprimé un avis défavorable pour les raisons suivantes : d’une part il conviendrait de revoir la manière d’effectuer des prélèvements pour que ceux-ci soient plus efficaces et d’autre part il faut avoir à l’esprit que mars est un mois important pour la reproduction de beaucoup d’espèces qu’il convient de ne pas perturber.

22 01 : Saint-Vincent de Tyrosse – La SEPANSO écrit au préfet à propos d’un problème sanitaire et environnemental : déversements récurrents d’eaux usées dans le milieu naturel lors des épisodes pluvieux intenses.

22 01 : Saint-Paul les Dax – Ondes électromagnétiques - Stéphane Lhomme vient animer une conférence-débat – Il a naturellement été beaucoup question de la Journée internationale contre la 5G (25 janvier)_ En France, deux associations (Priartem et Agir pour l’environnement ont saisi le Conseil d’Etat). Signez et faites signer la pétition : <https://stop5g.agirpourenvironnement.org/>

Alors que ce projet d'ampleur aurait dû faire l'objet d'un débat public en bonne et due forme, comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, le gouvernement lance cette nouvelle technologie dans la plus grande précipitation, sans en mesurer les conséquences » dénonce Stephen Kerkhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement.

Sophie Pelletier, présidente de Priartem enfonce le clou : « *Alors que la sobriété énergétique et électromagnétique sont inscrites dans la loi, on sait déjà que le déploiement de la 5G augmentera la consommation électrique, évaluée par certains experts à 10 TWH, soit l'équivalent d'une centrale comme Fessenheim ainsi que l'exposition aux ondes de la population avec la multiplication par 8 selon l'ANFR du nombre de points atypiques – supérieurs à 6 V/m. »*

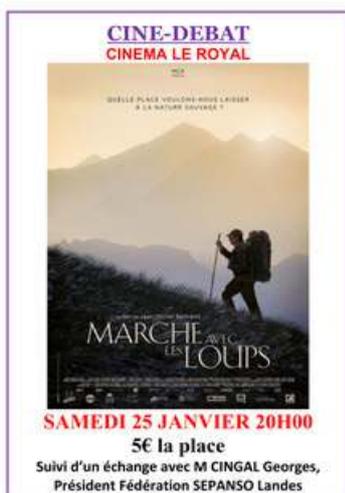
Pour Me Lafforgue, avocat des associations, cet arrêté est contestable : « *Le passage à la 5G aura des conséquences sur l'environnement. Une évaluation environnementale aurait donc dû être mise en œuvre. Cette évaluation est d'autant plus importante que l'incertitude est grande sur les conséquences sanitaires d'un tel déploiement, qui se ferait au mépris de la réglementation européenne et nationale sur la protection de la santé et le respect du principe de précaution ».*

23 01 : Vielle Saint-Girons – Trois personnes devront s’expliquer au Tribunal correctionnel pour avoir dégradé un site : destruction d’une plante protégée, extraction de sable, création d’une voie de circulation... sans autorisation. Me Ruffié, qui défend les intérêts de la SEPANSO, finalise ses conclusions de partie

23 01 : Dax – réunion à l’EALAT – présentation du dossier technique du radar de Cagnotte – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

24 01 : Georges Cingal présente les vœux du Conseil d’administration aux adhérents – Envoi de l’appel à cotisation et de la convocation à l’Assemblée générale qui aura lieu à Arjuzanx le samedi 28 mars 2020.

25 01 : Mont de Marsan – Ciné-Débat – Le Royal



25 01 : Pau – réunion des militants associatifs qui suivent les dossiers du SAGE Adour Amont. Patrick Ponge ne pouvant assister à cette réunion a produit une note pour communiquer son appréciation du projet de territoire Midour. Georges Cingal, excusé

26 01 : SAGE Adour amont – La SEPANSO qui a reçu copie de la réponse au courrier adressé par les associations le 18 novembre 2019 relatif au diagnostic du «Projet de Territoire pour la gestion de l'eau Adour en Amont d'Aire Sur Adour» (PT3A) réagit au courrier que l'Institution Adour a adressé à Mme Argentin, présidente FNE 65 – La gestion des Station de Traitement des Eaux Usées telle qu'elle apparaît au point 12 de ce courrier étant inacceptable, la SEPANSO rappelle les problèmes induits par la mauvaise conception ou gestion de certaines STEU et les obligations réglementaires (3 pages)

27 01 : Tarnos – La SEPANSO écrit au préfet et au maire à propos de la pollution au plomb induite par les tirs au ball-trap (3 pages avec photos)

28 01 : Saint-Julien en Born – La SEPANSO demande au Procureur de la République comment ont été traités les procès-verbaux établis pour « Pétiosse »

28 01 : Mont de Marsan – Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 3 pages

28 01 : Tarnos – Les dirigeants du groupe Celsa, entourés des élus locaux, ont posé la première pierre du laminoir. Michel Botella a fait part au journaliste de Sud-Ouest des inquiétudes de la SEPANSO : rejets et nuisances à venir ?).

28 01 : Ondres – Vœux de Jean-Marc Lespade et Eva Belin – Dominique Lapiere a représenté la SEPANSO.

29 01 : Tartas – Rayonier reçoit la SEPANSO – Messieurs Cescousse, Bourdin et Ré ont reçu Georges Cingal pour évoquer les efforts passés et présenter le projet RYAM Energie (projet qui est soumis à CRE5). Le projet (20 Meuros d'investissements : séchoir à biomasse, récupération d'énergie...) présente des avantages économiques et environnementaux.

29 01 : Mimizan – La SEPANSO reçoit de nouveaux appels de citoyens choqués par la démarche du maire sortant et de son équipe. Si nous sommes statutairement indépendants politiquement, nous recevons avec intérêt toutes les informations qui confortent notre opposition à des projet néfastes pour l'environnement.

30 01 : Moliets – Photos prises le matin à l'embouchure du Courant d'Huchet – La quantité de déchets plastiques ne cesse d'augmenter...

<https://1drv.ms/u/s!AISj1c2zEcHjg6xbPO9gJWGj7eRjQA?e=4Ufwvj>

30 01 : Hossegor – Dossier 1900373-2 – Me Dominique Wattine adresse au Tribunal administratif un mémoire en réplique (35 pages) pour confirmer la demande de la SEPANSO, à savoir l'annulation du permis de construire 04030418D0064 délivré par le maire de Soorts-Hossegor le 26 septembre 2018.

31 01 : Saint-Paul les Dax – Conseil d'administration de la SEPANSO Landes
Projet de compte rendu : 28 pages

31 01 : Saint-Pierre du Mont – Une habitante qui s'est installée en septembre 2019 témoigne : « ... je ne m'attendais pas à un tel bruit provenant de la base de Mont de Marsan. Les avions en décollent à n'importe quelle heure du jour et même de la nuit (avant hier 23h50 et hier 23h00)... »

Documents :

Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales, prévue à l'article R. 411-13-1 du code de l'environnement, à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de protection de la nature, figure en annexe au présent arrêté.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041491367>

Le loup et nous, France Nature Environnement, 5 pages

https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/b0f5159f-6edf-44ee-a5d2-8777a16c0d4d/loup_et_nous.pdf

Téléchargez gratuitement le calendrier 2020 de l'alimentation durable

France Nature Environnement

<https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/3cda20cc-f9e0-4baf-a026-063e43c58cd6/Calendrier%202020%20Mission%20Alimentation%20France%20Nature%20Environnement.pdf>

REACH et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer – Conseil Economique, Social et Environnemental – janvier 2020 – 94 pages

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_02_REACH.pdf